AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C0648**
FR0010417345-FS0306

15 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**DBV TECHNOLOGIES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2025, complété notamment par un courrier reçu le 14 avril 2025, la société de droit américain Baker Bros Advisors, L.P.[1] (860 Washington Street, 3rd Floor, New York, NY 10014, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2025, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 23 468 163 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 17,14% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 10 avril 2025, 40 421 227 bons de souscriptions d'actions (BSA) et 27 30 896 bons (Bons) émis par le conseil d'administration de DBV TECHNOLOGIES, dont :

i. 36 738 219 BSA et 25 005 240 Bons DBV TECHNOLOGIES détenus par le fonds Baker Brothers Life Sciences, L.P., avec :

   a. 11 732 979 BSA exerçables au prix de 3 € par BSA jusqu'au 12 juin 2032, donnant droit à autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, le prix d'exercice desdits BSA ayant été libéré par anticipation à hauteur de 2,90 € par BSA, seul le solde, soit 0,10 €, devant être libéré au jour de l'exercice des BSA ;

   b. 25 004 240 BSA exerçables au prix de 1,1136 € par BSA jusqu'au 7 avril 2035, donnant droit à autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, le prix d'exercice desdits BSA ayant été libéré par anticipation à hauteur de 1,1036 € par BSA, seul le solde, soit 0,01 € devant être libéré au jour de l'exercice des BSA ;

   c. l'acquisition des BSA mentionnés au paragraphe b. ci-dessus a automatiquement entrainé l'obtention de 25 005 240 Bons, exerçables jusqu'au 7 avril 2027 ou jusqu'à la survenance d'un évènement défini[3], les Bons prévoyant la souscription de 25 004 240 BSA supplémentaires. Ces BSA supplémentaires sont exerçables au prix de 1,5939 € par BSA supplémentaire jusqu'au 7 avril 2035. Chaque BSA supplémentaire donne droit à son titulaire, lors de son exercice, à 1,75 actions DBV

[1] Agissant en tant qu'« *investment adviser* » de fonds ; Baker Bros. Advisors (GP) LLC est l'unique « *general partner* » de Baker Bros. Advisors, L.P., et est dirigé par MM. Julian C. Baker et Felix J. Baker, lesquels ne détiennent aucun titre de la société DBV TECHNOLOGIES.

[2] Sur la base d'un capital composé de 136 948 872 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société DBV TECHNOLOGIES du 28 mars 2025.

TECHNOLOGIES. Le prix d'exercice desdits BSA supplémentaires devra être libéré par anticipation, lors de l'exercice des Bons, à hauteur de 1,5764 € par BSA, seul le solde, soit 0,0175 €, devant être libéré au jour de l'exercice des BSA supplémentaires.

ii. 3 683 008 BSA et 2 299 656 Bons DBV TECHNOLOGIES détenus par le fonds 667, L.P., avec :

a. 1 383 352 BSA exerçables au prix de 3 € par BSA jusqu'au 12 juin 2032, donnant droit à autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, le prix d'exercice desdits BSA ayant été libéré par anticipation à hauteur de 2,90 € par BSA, seul le solde, soit 0,10 €, devant être libéré au jour de l'exercice des BSA ;

b. 2 299 656 BSA exerçables au prix de 1,1136 € par BSA jusqu'au 7 avril 2035, donnant droit à autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, le prix d'exercice desdits BSA ayant été libéré par anticipation à hauteur de 1,1036 € par BSA, seul le solde, soit 0,01 € devant être libéré au jour de l'exercice des BSA ;

c. l'acquisition des BSA mentionnés au paragraphe b. ci-dessus a automatiquement entrainé l'obtention de 2 299 656 Bons, exerçables jusqu'au 7 avril 2027 ou jusqu'à la survenance d'un évènement défini[3], les Bons prévoyant la souscription de 2 299 656 BSA supplémentaires. Ces BSA supplémentaires sont exerçables au prix de 1,5939 € par BSA supplémentaire jusqu'au 7 avril 2035. Chaque BSA supplémentaire donne droit à son titulaire, lors de son exercice, à 1,75 actions DBV TECHNOLOGIES. Le prix d'exercice desdits BSA supplémentaires devra être libéré par anticipation, lors de l'exercice des Bons, à hauteur de 1,5764 € par BSA, seul le solde, soit 0,0175 €, devant être libéré au jour de l'exercice des BSA supplémentaires.

_____